

SYNDICAT MIXTE DU SCOT

Comité Syndical du 17 février 2015 Compte-rendu de séance

ETAIENT PRESENTS

Membres Titulaires : M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

Membres suppléants : M. Eric KOEBERLE, CAB – M. Roger SCHERRER, CCST

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Membres Titulaires : Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – Mme Jocelyne DAMERON, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. René ZAPPINI, CCPSV

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

M. Pierre CHAUVE, CAB – M. Dominique BEMER, DDT90 – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

Pouvoirs :

Mme Françoise RAVEY : pouvoir à M. Jean-Marie HERZOG, CAB
Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES : pouvoir à M. Pierre REY, CCTB
M. Jean-Louis HOTTLET : pouvoir à M. Eric KOEBERLE, CAB
M. Pierre-Jérôme COLLARD : pouvoir à M. Michel NARDIN, CCTB

Titulaires :	10
Suppléants :	2
Pouvoirs :	4

Le président ouvre la séance. Il procède à l'appel des présents et excusés, et informe des pouvoirs de représentation reçus.

RAPPORT N° 1 : COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2014

Les comptes administratifs et de gestion sont présentés et approuvés à l'unanimité, le président s'étant retiré.

RAPPORT N° 2 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014

L'affectation du résultat excédentaire de 3 386,36 € constaté au 31 décembre 2014, au budget primitif 2015 est approuvée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 : BUDGET PRIMITIF 2015

Le projet de budget primitif de 2015 est présenté sur un équilibre de 65 680 €, soit près de 10 % de moins que le budget 2014. Ce budget prévoit une procédure de modification du SCoT qui va engendrer des dépenses de publicité et d'indemnité d'enquête publique.

La contribution des collectivités membres est à la baisse de l'ordre de 12 %.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 : INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DEPARTEMENTAL

L'indemnité du comptable est fixée à 170 € et votée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 : CONVENTION FINANCIERE SCoT/AUTB

Après présentation du rapport le président est autorisé à signer la convention financière pour un montant de 51 000 €. Ce montant n'a pas évolué depuis 2014.

RAPPORT N° 6 : PROCEDURE DE MODIFICATION DU SCoT

Le président motive sa proposition de modifier le SCoT : retrait de la mention d'une surface de cohérence minimale de 5 hectares dans le secteur II de la ZACom de Bessoncourt.

Il évoque le contentieux en cours sur ce point et les échanges constructifs qui ont pu se tenir avec la Communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse.

M. Nardin expose un point de vue convergeant –repris par M. Rey– et préfère une issue négociée à la poursuite du contentieux (qu'il s'engage à clore). Un rapprochement aura lieu avec la commune de Bessoncourt pour élaborer un schéma de zone permettant de structurer l'espace.

Le comité syndical se prononce favorablement.

La séance est levée.